

Image not found or type unknown



Révision des provisions sur charges.

Par **JeanDelaine**, le **28/08/2012** à **15:06**

Bonjour,

Je viens de recevoir un décompte sur charges (pour l'année 2010) qui montre que j'ai versé beaucoup trop.

Je sais le montant 'réelle' des charges récupérables. Le propriétaire a admis dans un mél qu'il y a eu un excédent, mais le propriétaire n'a pas fixé les provisions à venir et ne me rembourse pas les sommes qu'il me doivent. Je me méfie car il ne récupère pas mes Irar et il fait le mort.

Suis-je en tort en réduisant les sommes payés en provisions de charges pour les mois à venir..

Merci.